

# FCP SMART CROISSANCE

## SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SMART CROISSANCE arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **347 418** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **5 542** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **340 045** dinars, pour **3 522** parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de **96,549** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### *Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers*

Le gestionnaire du FCP SMART CROISSANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

#### *Responsabilité du commissaire aux comptes*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### *Opinion*

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP SMART CROISSANCE au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### *Vérifications spécifiques*

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif de FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.

A compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Le CMF a accordé son visa pour la mise à jour du prospectus à compter du 21 décembre 2015.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Cabinet MS Louzir**

**Mohamed LOUZIR**

**Bilan Arrêté au 31.12.2015**  
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>AC.1</b>	<b>255 461</b>	<b>409 527</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		255 461	409 527
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		0	0
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>AC.2</b>	<b>90 534</b>	<b>99 170</b>
Placements monétaires		21 108	20 847
Disponibilités		69 425	78 324
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>AC.3</b>	<b>1 423</b>	<b>13 407</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>347 418</b>	<b>522 104</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	<b>PA.1</b>	2 904	5 202
Autres créditeurs divers	<b>PA.2</b>	4 470	3 304
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 374</b>	<b>8 507</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>Capital</b>	<b>CP.1</b>	<b>354 161</b>	<b>525 542</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>CP.2</b>	<b>-14 116</b>	<b>-11 944</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 575	-10 952
Sommes distribuables de l'exercice		-5 542	-992
<b>ACTIF NET</b>		<b>340 045</b>	<b>513 598</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>347 418</b>	<b>522 104</b>

**Etat de Résultat de l'exercice 2015**  
**(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b>Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>PR.1</b>	<b>10 584</b>	<b>18 146</b>
Dividendes		10 584	18 146
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	<b>PR.2</b>	427	419
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>11 011</b>	<b>18 565</b>
Charges de gestion des placements	<b>CH.1</b>	12 655	16 492
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>-1 644</b>	<b>2 073</b>
Autres produits		0	0
Autres charges	<b>CH.2</b>	3 331	3 107
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-4 974</b>	<b>-1 034</b>
Régularisations du résultat d'exploitation		-567	42
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>-5 542</b>	<b>-992</b>
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		567	-42
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 865	37 082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-4 020	-23 834
Frais de négociation de titres		-524	-447
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-32 383</b>	<b>11 767</b>

**Etat de variation de l'actif net de l'exercice 2015**  
(Montants exprimés en dinars)

Libellé	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>	<b><u>-32 383</u></b>	<b><u>11 767</u></b>
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
Résultat d'exploitation	-4 974	-1 034
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-22 865	37 082
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4 020	-23 834
Frais de négociation de titres	-524	-447
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>4 411</b>
Capital	0	4 384
Régularisation des sommes non distribuables	0	130
Régularisation des sommes distribuables	0	-103
<b>Rachats</b>	<b>-141 171</b>	<b>-201 041</b>
Capital	-148 257	-206 037
Régularisation des sommes non distribuables	4 167	-378
Régularisation des sommes distribuables	2 802	4 452
Droits de sortie	117	922
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-173 553</b>	<b>-184 862</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>En début de l'exercice</b>	<b>513 598</b>	<b>698 460</b>
<b>En fin de l'exercice</b>	<b>340 045</b>	<b>513 598</b>
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
<b>En début de l'exercice</b>	<b>4 906</b>	<b>6 838</b>
<b>En fin de l'exercice</b>	<b>3 522</b>	<b>4 906</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>96,549</b>	<b>104,688</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-7,77%</b>	<b>2,49%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETEES AU 31/12/2015**

**I. PRESENTATION DU FOND :**

FCP SMART CROISSANCE (initialement dénommé FCP SAFA) est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. Il a été agréé par le Conseil du Marché Financier le 28 Juillet 2010 sous le n° 28/2010. Il a été constitué le 18 Mai 2011. Sa durée de vie est de 99 ans. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 27 Mai 2011.

La gestion du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT. Le dépositaire est AMEN BANK. La distribution des parts du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT et en sa qualité de gestionnaire, a obtenu l'agrément du CMF n°65-2014 du 23 décembre 2014 pour le changement de la dénomination dudit FCP de FCP SAFA à FCP SMART CROISSANCE suite à la modification de ses orientations de placement. Cette modification est entrée en vigueur le 30 Décembre 2015.

En outre, le mode d'affectation des résultats a été modifié de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

**II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

**III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**III.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte au résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **III.2. Evaluation du portefeuille titre**

#### **a- Evaluation des actions**

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **b- Evaluation des droits attachés aux actions**

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

#### **c- Evaluation des titres OPCVM :**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **d- Evaluation des Placements Monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

### **III.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### IV. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### AC.1 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2015, le portefeuille titres se compose d'actions et droits rattachées. Le solde de ce poste s'élève à **255 461** dinars détaillée comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2015	% Actif
ADWYA	4 640	25 062,153	29 334,080	8,44%
ADWYA DA 2015	4 640	2 088,510	2 227,200	0,64%
AIR LIQUIDE	104	30 095,111	15 540,616	4,47%
BEST LEASE	550	1 155,000	1 045,000	0,30%
BNA	2 400	28 464,000	26 539,200	7,64%
CELLCOM	830	5 902,565	6 929,670	1,99%
EURO-CYCLES	1 530	13 945,724	52 229,610	15,03%
GIF	772	4 013,242	1 822,692	0,52%
ICF	415	14 006,687	10 997,500	3,17%
MIP	9 000	17 300,285	10 440,000	3,01%
ONE TECH AA	1 024	6 675,406	7 157,760	2,06%
SAH	1 200	11 475,199	11 644,800	3,35%
SFBT	570	12 411,103	12 739,500	3,67%
SITS	2 554	4 956,746	5 840,998	1,68%
SOTEMAIL	6 321	15 802,500	16 086,945	4,63%
SOTUVER	5 500	31 491,203	15 917,000	4,58%
TELNET	1 470	8 303,496	4 993,590	1,44%
TPR	7 677	38 637,863	23 975,271	6,90%
<b>Total</b>	<b>51 197</b>	<b>271 786,793</b>	<b>255 461,432</b>	<b>73,53%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus Nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes de départ 31/12/2014</b>	<b>402 988</b>	<b>0</b>	<b>6 539</b>	<b>409 527</b>	<b>-</b>
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions	135 409	-	-	135 409	-
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions	-266 610	-	-	-266 610	-4 020
Variation des plus ou moins-value latente	-	-	-22 865	-22 865	-
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>271 787</b>	<b>0</b>	<b>-16 325</b>	<b>255 461</b>	<b>-4 020</b>

## AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 90 534 dinars au 31 décembre 2015 et se présentent comme suit :

<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>Au 31.12.2015</b>	<b>% de l'Actif</b>	<b>Au 31.12.2014</b>	<b>% de l'Actif</b>
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	21 108	6,08%	20 847	3,99%
Disponibilités - Compte courant auprès de l'Amen Bank	69 425	19,98%	78 324	15,00%
<b>TOTAL</b>	<b>90 534</b>	<b>26,06%</b>	<b>99 170</b>	<b>18,99%</b>

## AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2015 à 1 423 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres BEST LEASE et NEW BODY LINE réalisées en date du 25 décembre 2015. Les créances d'exploitation représentent 0,41% de l'actif total du FCP.

## PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 2 904 dinars et s'analyse comme suit :

<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>Au 31.12.2015</b>	<b>Au 31.12.2014</b>
Frais de gestion à payer	1 429	2 237
Frais du dépositaire à payer	1 475	2 965
<b>Total</b>	<b>2 904</b>	<b>5 202</b>

## PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 4 470 dinars et s'analyse comme suit :

<b>Autres créditeurs Divers</b>	<b>Au 31.12.2015</b>	<b>Au 31.12.2014</b>
Achat – Titres à payer	1 786	0
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	0	676
Retenue à la source à opérer sur dépôts à vue	0	21
Retenue à la source opérée sur commissions	885	335
Redevances CMF à payer	69	46
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 730	2 227
<b>Total</b>	<b>4 470</b>	<b>3 304</b>

## CP.1 Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

### Capital au 01/01/2015

Montant	525 542
Nombre de parts émises	4 906
Nombre de copropriétaires	20
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	148 257
Nombre de parts rachetées	1 384
Nombre de copropriétaires sortants	7
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 865)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 020)
Frais de négociation de titres	(524)
Droits de sortie	117
Régularisation des sommes non distribuables	4 167
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant	354 161
Nombre de parts	3 522
Nombre de copropriétaires	13

## CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -14 116 dinars et se détaillent comme suit :

<u>Sommes distribuables</u>	<u>Au 31.12.2015</u>	<u>Au 31.12.2014</u>
Somme distribuable des exercices antérieurs	-8 575	-10 952
Somme distribuable de l'exercice	-5 542	-992
<b>Total</b>	<b>-14 116</b>	<b>-11 944</b>

## PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2015, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 10 584 dinars et se détaillent comme suit :

<u>Revenus du portefeuille titres</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Dividendes	10 584	18 146
<b>Total</b>	<b>10 584</b>	<b>18 146</b>

## PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 427 dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Les revenus de placements monétaires</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Revenus du placement monétaire Zitouna Bank	427	419
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>419</b>

## CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SMART CROISSANCE" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions cotés et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2015, les charges de gestion des placements se sont élevées à 12 655 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 31/12/2014</b>
Commission de gestion	6 768	9 844
Rémunération du dépositaire	5 887	6 648*
<b>TOTAL</b>	<b>12 655</b>	<b>16 492</b>

\* frais majorés d'un montant de 748 DT non constatés en 2013 et régularisés en 2014.

## CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 331 dinars et se détaillent comme suit :

<b>Autres Charges</b>	<b>Du 01/01/2015 Au 31/12/2015</b>	<b>Du 01/01/2014 Au 31/12/2014</b>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 589	2 251
Redevance du CMF	412	603
Commission bancaire	169	110
RS / DAV	106	83
Etat impôts / Taxes	75	60
Frais de publication	0	0
Intérêts sur dépôts à vue	-21	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 331</b>	<b>3 107</b>

## V. Autres informations

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Revenus des placements</b>	3,126	3,784	2,920	1,877
<b>Charges de gestion des placements</b>	-3,593	-3,361	-2,476	-2,010
<b>Revenu net des placements</b>	<b>-0,467</b>	<b>0,423</b>	<b>0,444</b>	<b>-0,133</b>
Autres charges	-0,946	-0,633	-0,524	-0,459
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>-1,412</b>	<b>-0,211</b>	<b>-0,080</b>	<b>-0,593</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,161	0,009	-0,055	-0,544
<b>Sommes distribuables de L'exercice</b>	<b>-1,573</b>	<b>-0,202</b>	<b>-0,135</b>	<b>-1,136</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,161	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-6,492	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées sur cession de titres	-1,141	-4,858	-6,200	5,392
Frais de négociation de titres	-0,149	-0,091	-0,151	-0,182
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-7,782</b>	<b>2,609</b>	<b>-10,772</b>	<b>4,223</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>-9,194</b>	<b>2,398</b>	<b>-10,853</b>	<b>3,631</b>
<b>Droits de sortie</b>	<b>0,033</b>	<b>0,188</b>	<b>0,170</b>	<b>0,467</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-7,749</b>	<b>2,797</b>	<b>-10,602</b>	<b>4,690</b>
Régularisation du résultat non distribuable	1,183	-0,050	0,898	4,274
<b>Sommes Non distribuables de l'exercice</b>	<b>-6,566</b>	<b>2,747</b>	<b>-9,704</b>	<b>8,964</b>
<b>Distribution de dividende</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>96,549</b>	<b>104,688</b>	<b>102,144</b>	<b>111,983</b>

### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,96%	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / Actif net moyen	0,78%	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-1,30%	-0,16%	-0,12%	-1,32 %